



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3 PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 1er octobre 2025

4 RÈGLEMENT

4.1 Règlement (2025)-196-11 modifiant le règlement (2022)-196 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville - avis de motion et dépôt du projet de règlement

5 ADMINISTRATION

5.1 Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

5.2 Nomination de maire suppléant et substitut

5.3 Calendrier des séances ordinaires en 2026

5.4 Petites créances - autorisation générale

5.5 Subventions ou commandites à des organismes sans but lucratif

5.6 Cocktail des fêtes de la Chambre des commerces - participation

5.7 Aménagement de piste Gray Rocks - contrat

5.8 Achat traceur simple pour le damage des pistes de ski de fond - contrat

5.9 Damage des pistes de ski de fond - contrat

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Liste des personnes engagées - dépôt

7 GESTION FINANCIÈRE

7.1 Liste des comptes à payer

7.2 États financiers comparatifs en date du 30 septembre 2025 - dépôt

7.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 11 053 000 \$ qui sera réalisé le 15 décembre 2025

8 URBANISME

8.1 Procès-verbal du CCU du 14 octobre 2025 - dépôt

8.2 Demandes de dérogations mineures

8.2.1 Demande 2025-DM-189 - garage attenant - 95, chemin de la Réserve

8.2.2 Demande 2025-DM-201 - hauteur clôture - 850, rue Lalonde

8.2.3 Demande 2025-DM-218 - implantation du bâtiment principal - 494, chemin Léo-Bouvrette

8.2.4 Demande 2025-DM-229 - superficie d'implantation - allée du Solstice - lot 6 618 277

8.2.5 Demande 2025-DM-234 - empiètement d'un balcon - allée du Géant - lot 6 440 260

8.3 PIIA

8.3.1 Demande 2025-PIIA-033 - allée d'accès - chemin du Lac-Gauthier - lots 6 664 503 à 6 664 506

8.3.2 Demande 2025-PIIA-035 - allée d'accès - chemin du Lac-Gauthier - lots 6 664 506 et 6 664 507

8.3.3 Demande 2025-PIIA-126 - peinture - 596, rue du Moulin

8.3.4 Demande 2025-PIIA-148 - habitation unifamiliale - chemin de Cassiopée - lot 3 937 547

8.3.5 Demande 2025-PIIA-180 - enseignes - 109, montée Ryan - PFK

8.3.6 Demande 2025-PIIA-191 - enseigne sur auvent - 116, chemin de Kandahar - A Mano Trattoria

8.3.7 Demande 2025-PIIA-207 - habitation unifamiliale - allée du Géant - lot 6 440 257

8.3.8 Demande 2025-PIIA-208 - habitation unifamiliale - allée du Géant - lot 6 440 260

8.3.9 Demande 2025-PIIA-209 - habitation unifamiliale - allée du Géant - lot 6 440 263

8.3.10 Demande 2025-PIIA-216 - bâtiment communautaire - allée du Solstice - lot 6 618 277

8.3.11 Demande 2025-PIIA-219 - habitation multifamiliale - rue Limoges - lot 3 279 604

8.4 Plan image

8.4.1 Étude plan image - 2025-192 - projet majeur - route 117 - lot 3 278 016

8.5 Comité consultatif en urbanisme - nominations

8.6 Comité de démolition - nomination

9 INFRASTRUCTURES

9.1 Réalisation et entretien d'un anneau de marche hivernale au lac Mercier - renouvellement de contrat

9.2 Programme d'aide à la voirie locale - demande d'aide financière pour la réfection des chemins Corbeil, Carol, Champagne et la rue Émond de la Ville de Mont-Tremblant

9.3 Régularisation sur le chemin Corbeil et la rue Émond - mandat

9.4 Restauration des talus du chemin des Hauteurs à la suite du sinistre du 9 août 2024 - acceptation finale des travaux

9.5 Remplacement de pompes d'eau usée pour la station Régimbald - acceptation finale des travaux

9.6 Remplacement de la patinoire extérieure - îlot sportif Erik Guay - affectation budgétaire

9.7 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - ajout d'une traverse piétonnière sur le chemin du Village

9.8 Autorisation du dépôt d'aide financière - programme PRACIM - volet 1

10 ENVIRONNEMENT

10.1 Plan de gestion des matières résiduelles - adoption

10.2 Collecte et transport des matières résiduelles - contrat

11 CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Autorisation d'événements

11.2 Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - nominations

11.3 Coupe du monde de ski alpin au mont Tremblant - contribution

11.4 Entente intermunicipale - hockey mineur - autorisation de signature

11.5 Remboursement des frais d'inscription - ligue de hockey Les Palettes Roses

11.6 Fabrique de la Paroisse de Saint-Jovite - frais de compensation

12 INCENDIE (aucun sujet)**13 TRANSITION DURABLE**

13.1 Entente de bail de la plage lac Tremblant 2025-2028 - amendement no 1

13.2 Convention d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds Région et Ruralité pour le navettement - transfert à la MRC des Laurentides

14 RAPPORT**15 ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE****16 AFFAIRES NOUVELLES****17 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL****18 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL****19 LEVÉE DE LA SÉANCE**



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de la séance du 24 novembre 2025 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
95, chemin de la Réserve 2025-DM-189	Autoriser un garage attenant excédant de 11,58 m plutôt que de 3 m, la façade du bâtiment principal donnant sur la cour avant.
850, rue Lalonde 2025-DM-201	Autoriser une clôture d'une hauteur de 1,2 m plutôt que de 0,75 m dans la cour avant.
494, chemin Léo-Bouvette 2025-DM-218	Régulariser l'implantation d'un bâtiment principal : <ul style="list-style-type: none">• situé à 3,16 m plutôt qu'à 10 m de la ligne avant;• situé à 2,55 m plutôt qu'à 5 m d'une ligne latérale;• dont le balcon empiète de 5,38 m plutôt que d'un maximum de 3 m dans la marge avant.
Allée du Solstice Lot 6 618 277 du cadastre du Québec 2025-DM-229	Autoriser la construction d'un bâtiment communautaire ayant une superficie de 224 m ² plutôt que de 200 m ² .
Allée du Géant Lot 6 440 260 du cadastre du Québec 2024-DM-234	Autoriser un balcon qui empiète de 2,86 m plutôt que d'un maximum de 2 m dans la marge latérale.

Donné à Mont-Tremblant, ce 5 novembre 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe



Ville de
MONT-TREMBLANT

CONSEIL MUNICIPAL

**PROJET DE RÈGLEMENT (2025)-196-11
MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2022)-196 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE
POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE

lors de la séance du conseil tenue le XX XXXXX 2025, un membre du conseil a déposé un projet de ce règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 24 du chapitre III est remplacé par le suivant :

« **24.** Une demande d'abonnement doit être :

1^o transmise au Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire par voie électronique ou remise à l'un des comptoirs de la Ville;

2^o présentée par le demandeur et accompagnée de l'une des preuves d'identité et de résidence mentionnées ci-dessous :

PREUVE D'IDENTITÉ ET DE RÉSIDENCE		
Adulte	Clientèle jeunesse	Étudiant
<ul style="list-style-type: none">• Passeport• Certificat de citoyenneté ou carte de résident permanent• Permis de conduire• Carte d'assurance maladie• Carte des forces militaires• Certificat de statut indien• Compte de taxes• Compte de services d'utilité publique dont la date d'émission est de moins de 3 mois (compte d'Hydro-Québec, gaz, assurances, système d'alarme, téléphone, internet, télévision)• Bail d'un logement situé sur le territoire de Mont-Tremblant ou de Lac-Tremblant-Nord, au sens de l'article 1892 du Code civil du Québec• Document gouvernemental provincial ou fédéral, dont la date d'émission est de moins de 12 mois de la date de la demande d'abonnement• Confirmation du Service québécois de changement d'adresse, dont la date d'émission est de moins de 3 mois• Facture relative à une charge imposée en regard	<ul style="list-style-type: none">• Certificat de naissance ou d'adoption• Carte d'assurance maladie• Bulletin scolaire de l'année courante• Carte étudiante de l'année courante• Carte d'hôpital• Passeport• Certificat d'adoption• Acte officiel confirmant que le répondant a la garde légale de l'enfant	<ul style="list-style-type: none">• Bulletin scolaire de l'année courante• Carte étudiante de l'année courante• Pièce d'identité avec photo



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

de l'immeuble visé, dont la date d'émission est de moins de 12 mois <ul style="list-style-type: none">• Attestation écrite du responsable du centre d'hébergement ou de la résidence pour aînés• Contrat d'hébergement ou de résidence pour aînés		
--	--	--

».

2. Modification de l'annexe 2 (TRAVAUX PUBLICS)

L'annexe 2 est remplacée par l'annexe 1 du présent règlement.

3. Modification de l'annexe 4 (ENVIRONNEMENT)

L'annexe 4 est remplacée par l'annexe 2 du présent règlement.

4. Modification de l'annexe 5 (URBANISME)

Les articles 2.4 et 3.1.1 de l'annexe 5 sont remplacés par les suivants :

«		
2.4	Renouvellement ou prolongation de permis ou de certificat	100 \$
3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et autre		
3.1.1	Étude d'un PIIA applicable à tous les travaux et pour toutes les classes d'usages.	Gratuit dans le cas de travaux bénéficiant d'une subvention pour l'accessibilité universelle 300 \$ pour l'étude d'une demande de PIIA

».

5. Modification de l'annexe 6 (CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE)

L'annexe 6 est remplacée par l'annexe 3 du présent règlement.

6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascal De Bellefeuille
Maire

Claudine Fréchette
Greffière

Avis de motion	
Dépôt du projet	
Adoption du règlement	
Entrée en vigueur	



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

ANNEXES

Annexe 1 : ANNEXE 2 - INFRASTRUCTURES

Annexe 2 : ANNEXE 4 – ENVIRONNEMENT

Annexe 3 : ANNEXE 6 – CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

Annexe 1

**ANNEXE 2
INFRASTRUCTURES**

1. Meubles, équipements, automobiles ou autres biens de même nature appartenant à un tiers		
1.1	Entreposage de biens	Coûts réels
1.2	Transport de biens	Coûts réels
1.3	Gestion des biens sur le carreau	Coût réel, plus des frais d'administration de 15 %
2. Animaux		
2.1	Frais payés par le citoyen	Tarif
2.1.1	Coût de la licence pour chiens annuellement	30 \$ non taxable
2.1.2	Coût de la licence pour chats pour 2 ans	30 \$ non taxable
2.1.3	Rabais hâtif lors d'un renouvellement de licence effectué entre 45 et 15 jours avant l'échéance	Rabais de 10 \$
2.1.4	Frais de capture incluant la garde pour la première journée	75 \$
2.1.5	Frais d'hébergement quotidien à partir de la 2e journée	25 \$
2.1.6	Pose de cage trappe pour petit animal sauvage (capture et disposition)	100 \$
2.1.7	Disposition d'un chat ou d'un chien	Coût réel payé par la Ville
2.1.8	Frais de vétérinaire	Coût réel payé par la Ville
2.1.9	Frais d'adoption par la SPCA	Coût réel payé par la Ville
2.2	Médaille classique, incluse lors de l'enregistrement initial	0 \$
2.2.1	Remplacement d'une médaille classique perdue ou endommagée	10 \$ non taxable
2.3	Médaille intelligente	10 \$
2.3.1	Remplacement d'une médaille intelligente perdue ou endommagée	10 \$
3. Construction ou réfection de rue ou pont		
3.1	Étude pour construction ou réfection de rue	200 \$
3.2	Étude pour construction de pont	100 \$
4.	Arrosage de nouvelle plantation entre le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} octobre sur approbation seulement	Gratuit
5.	Remplissage de citerne d'eau sur approbation seulement	50 \$, plus 10 \$/1 000 litres d'eau par remplissage
6.	Signalisation pour intersection de chemin privé	400 \$
7.	Rampe de mise à l'eau au lac Gauthier	
7.1	Dépôt pour clé	100 \$
7.2	Perte de clé	100 \$



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

8.	Quais municipaux - loyer annuel de base	
8.1	Emplacement - usage de plaisance	450 \$
8.2	Emplacement - usage commercial	750 \$
9.	Facturation suite à une réparation, à un dommage causé à la propriété de la Ville ou pour service rendu par le Service des travaux publics	Ajout de 15 % de frais d'administration
10.	Barrières au Parc des Chutes	2 premières heures : gratuites À partir de la 3 ^e heure : 4,50 \$/heure
11.	Bornes de recharge électrique – véhicules électriques	
11.1	Bornes de 240 V	1 \$/h
11.2	Bornes de 600 V (à 50kW)	12,77 \$/h
11.3	Bornes de 600 V (à 50kW, > 90%)	25,52 \$/h
12.	Disposition de neige au site de dépôt des neiges usées de la Ville (prix par voyage)	
12.1	Camion 10 roues	10 \$
12.2	Camion 12 roues	15 \$
12.3	Semi-remorque	20 \$
12.4	Autre	20 \$

Raccordement ou branchement aux infrastructures d'interception et équipements d'assainissement des eaux usées

Dans le cas d'un raccordement ou d'un branchement d'un immeuble aux infrastructures et équipements d'assainissement des eaux usées de la Ville, au 1^{er} janvier 2026, des frais de 906 \$/m³ d'eaux usées générées par cet immeuble sont exigés de son propriétaire ou de l'occupant, établi en fonction d'une évaluation des débits effectuée selon les critères suivants :

- 1° débit unitaire : 320 litres par personne par jour, incluant les débits de captage et d'infiltration;
- 2° débit de pointe : 2 personnes par chambre à coucher ou selon la capacité maximale d'hébergement des unités d'habitation;
- 3° tous les autres débits équivalents (restaurants, salles de réception, commerces, etc.) seront estimés conformément aux méthodes et débits prescrits au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, (RLRQ c Q-2, r 22).

Ces frais pour le raccordement ou le branchement, selon le cas, sont sujets à une augmentation annuelle égale à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation établie par Statistique Canada pour le Québec au premier novembre de chacune des années postérieures à l'entrée en vigueur du présent règlement aux conditions suivantes :

- 1° le tarif applicable est le tarif ou le tarif indexé, le cas échéant, de l'année précédente auquel est ajouté le pourcentage de l'IPC;
- 2° le tarif d'une année ne peut être inférieur au tarif applicable l'année précédente;
- 3° toute décroissance de l'IPC est réputée être un pourcentage de 0;
- 4° le tarif applicable est le tarif indexé arrondi au dollar inférieur.

Ce tarif est payable d'avance, selon le cas, soit au moment de la signature d'une entente relative aux travaux municipaux touchant l'immeuble qui en profite, soit au moment de l'émission du permis de construction ou d'agrandissement ou d'un certificat de changement d'usage.



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

Annexe 2

**ANNEXE 4
ENVIRONNEMENT**

1. Bacs	Tarif (taxes non applicables)
1.1 Bac noir 360 litres	120 \$
1.1.1 Bac noir 360 litres usagé	30 \$ (jusqu'à épuisement des stocks)
1.2 Bac bleu 360 litres	Gratuit
1.3 Bac de cuisine 7 litres	Gratuit (nouvelle construction)
1.3.1 Bac de cuisine 7 litres	10 \$
1.4 Bac brun avec barrure 240 litres	150 \$
1.4.1 Bac brun avec barrure 240 litres usagé	30 \$ (jusqu'à épuisement des stocks)
1.5 Remplacement	
1.5.1 Bac noir par un bac bleu (neuf)	Gratuit
1.5.2 Bac noir par un bac brun (usagé)	30 \$
1.5.3 Bac brisé de 10 ans et plus (noir : neuf)	30 \$
1.5.4 Bac brisé de 10 ans et plus (bleu : neuf)	Gratuit
1.5.5 Bac brisé de moins de 10 ans	Selon le tarif applicable des bacs ci-dessus
1.6 Réparation	
1.6.1 Couvercle, roue, essieu	Gratuit
2. Conteneurs et autres	
2.1 Composteur 310 litres (jusqu'à épuisement des stocks)	25 \$
2.2 Écouplie 200 litres	50 \$
3 Utilisation de pesticides et fertilisants	
3.1 Permis d'entrepreneur	50 \$ par année
3.2 Permis temporaire d'application (d'une validité de 15 jours)	Gratuit

4 Nichoirs	Résident de Mont-Tremblant (avec preuve de résidence)
4.1 Nichoirs pour oiseaux	20 \$
4.2 Nichoirs pour chauve-souris	30 \$



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

Annexe 3

ANNEXE 6
CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

1. Activités dirigées

1.1 Activités culturelles, artistiques, de plein air, sportives ou de loisirs	Tarif selon l'utilisateur			
	Accès Mont-Tremblant	Expérience Mont-Tremblant	Régulier	Organisme reconnu
1.1.1 Accès à l'activité	Coût fixé de l'activité	Coût fixé de l'activité	Coût fixé de l'activité, majoré de 75 %	
1.1.1.1 À la carte	17,40 \$	17,40 \$	17,40 \$	
1.1.2 Accès à l'activité dirigé par un organisme	Coût fixé par l'organisme	Coût fixé par l'organisme	Coût fixé de l'activité, majoré de 75 %	
1.1.3 Programme municipal ski et planche à neige	1/3 du coût du programme établi par entente avec le fournisseur	Non offert	Non offert	N/A
1.1.4 Programme municipal golf				
1.1.5 Programme municipal tennis				

2. Camp de jour

	Tarif selon l'utilisateur			
	Accès Mont-Tremblant	Expérience Mont-Tremblant	Régulier	Organisme reconnu
2.1 Camp – été	520 \$	1 766,40 \$	1 766,40 \$	
2.2 Camp – à la semaine	96 \$	220,80 \$	220,80 \$	
2.3 Camp - 9 ^e semaine	50 \$	57,50 \$	57,50 \$	
2.4 Service de garde – été	130 \$	138 \$	138 \$	
2.5 Service de garde – à la semaine	15 \$	17,25 \$	17,25 \$	
2.6 Service de garde - dépannage (carte 5 jours dans l'été)	55 \$	55 \$	55 \$	
2.7 Service de garde – retard (aux 15 minutes)	10 \$	10 \$	10 \$	

Les rabais suivants sont accordés pour les inscriptions au camp de jour :

- 15 % sur les frais d'inscriptions pour le deuxième enfant d'une même famille résidant à la même adresse et inscrit au programme;
- 25 % sur les frais d'inscriptions pour le troisième enfant et plus résidant à la même adresse, lorsque les 2 premiers enfants sont inscrits au programme.

3. Aréna

3.1 Location	Tarif selon l'utilisateur
--------------	---------------------------



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

	Accès Mont- Tremblant	Expérience Mont- Tremblant	Régulier	Organisme reconnu (réservation requise)
3.1.1 Lundi au vendredi, sauf entre 8 h et 17 h et les samedis, dimanches et jours fériés	15 % de rabais sur le tarif régulier	180 \$/heure	180 \$/heure	Clientèle jeunesse : gratuit ¹ Adultes : 65 % de rabais sur le tarif régulier
3.1.1.1 Location dernière minute ²		135 \$/heure	135 \$/heure	
3.1.2 Lundi au vendredi entre 8 h et 17 h, à l'exception des jours fériés		130 \$/heure	130 \$/heure	
3.1.2.1 Location dernière minute ²		97,50 \$/heure	97,50 \$/heure	
3.1.3 Camps de printemps ou d'été, à l'exception des jours fériés		150 \$/heure	150 \$/heure	
3.2 Location d'une chambre en dehors des heures normales prévues au contrat	15 % de rabais sur le tarif régulier	50 \$/heure	50 \$/heure	
3.3 Entrée				
3.3.1 0-17 ans	Gratuit	Gratuit	3,48 \$	N/A
3.3.2 Étudiant 18 ans et +			Non offert	
3.3.3 18 ans et +			5,22 \$	
3.3.4 55 et +			4,35 \$	

4. Complexe aquatique

4.1 Location des bassins et des salles	Tarif selon l'utilisateur			
	Accès Mont-Tremblant	Expérience Mont- Tremblant	Régulier	Organisme reconnu (réservation requise)
4.1.1 Bassin sportif (maximum 6 couloirs) ²	15 % de rabais sur le tarif régulier	149,50 \$/heure	149,50 \$/heure	Clientèle jeunesse : Gratuit ³ Adultes : 65 % de rabais sur le tarif régulier
4.1.2 Bassin récréatif ²				
4.1.3 Aquafête (salle d'études et accès aux bassins) ²		137,50 \$/heure	137,50 \$/heure	N/A

¹ Un organisme peut se voir refuser la gratuité d'une location si celle-ci n'entre pas dans sa mission.

² La réservation doit être effectuée dans les 72 heures précédent l'utilisation.

³ Un organisme peut se voir refuser la gratuité d'une location si celle-ci n'entre pas dans sa mission.



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

4.1.4 Couloir de nage, bassin sportif ²		25,50 \$/heure	25,50 \$/heure ⁴	Clientèle jeunesse : Gratuit ³ Adultes : 65 % de rabais sur le tarif régulier
4.1.5 Salle d'entraînement et de cours (excluant 2 tapis roulant et 2 vélos stationnaires réservés aux usagers en tout temps)		45 \$/heure	45 \$/heure ⁴	Clientèle jeunesse : Gratuit ³ Adultes : 65 % de rabais sur le tarif régulier
4.2 Entrées (bassins, salle d'entraînement, douche)				
4.2.1 0-5 ans – 1 entrée	Gratuit	Gratuit	6,96 \$	N/A
4.2.2 6-17 ans – 1 entrée			6,96 \$	
4.2.3 Étudiant 18 ans et + – 1 entrée			Non offert	
4.2.4 18 ans et + – 1 entrée	2,61 \$	2,61 \$	10,44 \$	
4.2.5 55 ans et + – 1 entrée	2,17 \$	2,17 \$	8,70 \$	
4.2.6 0-5 ans – 5 entrées	Gratuit	Gratuit	29,57 \$	
4.2.7 6-17 ans – 5 entrées			29,57 \$	
4.2.8 Étudiant 18 ans et + – 5 entrées			Non offert	
4.2.9 18 ans et + – 5 entrées	11,31 \$	11,31 \$	44,36 \$	
4.2.10 55 ans et + – 5 entrées	9,57 \$	9,57 \$	39,14 \$	
4.2.11 0-5 ans – 10 entrées	Gratuit	Gratuit	55,66 \$	
4.2.12 6-17 ans – 10 entrées			55,66 \$	
4.2.13 Étudiant 18 ans et + – 10 entrées			Non offert	
4.2.14 18 ans et + – 10 entrées	20,87 \$	20,87 \$	83,50 \$	
4.2.15 55 ans et + – 10 entrées	18,26 \$	18,26 \$	73,93 \$	
4.3 Abonnement 4 mois consécutifs				
4.3.1 0-5 ans	Gratuit	Gratuit	166,99 \$	N/A
4.3.2 6-17 ans			166,99 \$	
4.3.3 Étudiant 18 ans et +			Non offert	

⁴ Les participants à une activité organisée par un locataire au tarif régulier et qui sont détenteurs d'une carte Accès ou Expérience n'ont pas à acquitter le tarif pour l'entrée prévue à l'article 4.2 du Complexe aquatique.



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

4.3.4 18 ans et + - 10 entrées	65,23 \$	65,23 \$	243,53 \$	
4.3.5 55 ans et + - 1 entrée	60,88 \$	60,88 \$	217,44 \$	
4.4 Nager pour la vie <i>Modules parent-enfant 1 à 3 + préscolaire 1 à 5</i>	Gratuit	Voir 1.1.1	Voir 1.1.1	N/A
4.5 Nager pour survivre (8 à 17 ans)	Gratuit	Voir 1.1.1	Voir 1.1.1	N/A
4.6 Apprendre à flotter (18 ans et + et nouveaux citoyens)	Gratuit	Voir 1.1.1	Voir 1.1.1	N/A
4.7 Cours privés, 30 min.				
4.7.1 Unitaire	26,09 \$	26,09 \$	34,79 \$	N/A
4.7.2 Bloc de 5 cours	130,46 \$	130,46 \$	173,95 \$	N/A
4.8 Cours semi-privés, 30 min (prix pour 2 personnes)				
4.8.1 Unitaire	34,79 \$	34,79 \$	152,21 \$	N/A
4.8.2 Bloc de 5 cours	173,95 \$	173,95 \$	304,41 \$	N/A
4.9 Dépôt cours subventionnés	100 \$	100 \$	100 \$	N/A
4.10 Frais pour sauveteur supplémentaire	50 \$/h	50 \$/h	50 \$/h	50 \$/h
4.11 Frais pour moniteur supplémentaire	60 \$/h	60 \$/h	60 \$/h	50 \$/h
4.12 Cours de natation à l'école (établissement scolaire seulement)				
4.12.1 0-5 ans - période de 30 minutes	Tarif frais moniteur supplémentaire (une fois selon le nombre requis)	3 \$ par participant + tarif frais moniteur supplémentaire (une fois selon le nombre requis)	5,25 \$ par participant + tarif frais moniteur supplémentaire (une fois selon le nombre requis)	N/A
4.12.2 0-5 ans période de 45 minutes (30 min. enseignement et 15 min. bain libre)	Tarif frais moniteur supplémentaire (une fois selon le nombre requis)	5,25 \$ par participant + tarif frais moniteur supplémentaire (une fois selon le nombre requis)	9,25 \$ par participant + tarif frais moniteur supplémentaire (une fois selon le nombre requis)	N/A



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

4.13 6-12 ans - période de 30 minutes	Tarif frais moniteur supplémentaire (une fois selon le nombre requis)	3 \$ par participant + tarif frais moniteur supplémentaire (une fois selon le nombre requis)	5,25 \$ par participant + tarif frais moniteur supplémentaire (une fois selon le nombre requis)	N/A
4.14 6-12 ans - période de 45 minutes (30 min. enseignement et 15 min. bain libre)	Tarif frais moniteur supplémentaire (une fois selon le nombre requis)	5,25 \$ par participant + tarif frais moniteur supplémentaire (une fois selon le nombre requis)	9,25 \$ par participant + tarif frais moniteur supplémentaire (une fois selon le nombre requis)	N/A

5. Plateaux aux fins d'art, culture, loisirs et communautaire

5.1 Général	Tarif selon l'utilisateur			
	Accès Mont-Tremblant	Expérience Mont-Tremblant	Régulier	Organisme reconnu (réservation requise)
5.1.1 Frais de nettoyage	62,50 \$/heure (minimum 3 heures)			Gratuit, sauf si public ou mauvais état après la location. Dans ce dernier cas, le tarif régulier s'appliquera.
	Tous frais requis pour remettre les lieux dans le même état qu'au moment de la location			
5.1.2 Frais pour technicien de son/éclairage	Coût réel, plus des frais d'administration de 15 % (minimum de 3 heures)			
5.1.3 Frais pour accord du piano	600 \$			
5.1.4 Participation d'un exposant au marché des fêtes	17,40 \$	17,40 \$	17,40 \$	Gratuit
5.1.5 Participation d'un exposant au marché d'été	Gratuit			
5.1.5.1 Absence d'un exposant au marché d'été	50 \$ par absence, jusqu'à concurrence de 150 \$			
5.2 Location de salles				
5.2.1 Salle du conseil	15 % de rabais sur le tarif régulier	80 \$/heure	80 \$/heure	Clientèle jeunesse : Gratuit ⁵ Adultes : 65 % de rabais sur le tarif régulier
5.2.2 Église du Village	N/A	N/A	N/A	Coût réel, plus des frais d'administration de 15 % (minimum de 3 heures)
5.2.2.1 Systèmes de sonorisation,	N/A	N/A	N/A	Gratuit



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

d'éclairage et d'audiovisuel de la salle				
5.2.3 Salle des loisirs	Non disponible à la location pour 2026 (accueil des enfants du CPE des rires)			
5.2.4 Salle d'études	15 % de rabais sur le tarif régulier	45 \$/heure	45 \$/heure	Clientèle jeunesse : Gratuit ⁵ Adultes : 65 % de rabais sur le tarif régulier
5.2.5 Salle multifonctionnelle	15 % de rabais sur le tarif régulier	45 \$/heure	45 \$/heure	Clientèle jeunesse : Gratuit ⁵ Adultes : 65 % de rabais sur le tarif régulier
5.3 Contrat de 300 \$ et plus	Dépôt de 50 % de la somme			
5.4 Annulation d'une location de salle (au plus tard 10 jours ouvrables avant l'activité)	Remboursement de 80 % de la somme			

6. Plateaux sportifs

	Tarif selon l'utilisateur			
	Accès Mont-Tremblant	Expérience Mont-Tremblant	Régulier	Organisme reconnu (réservation requise)
6.1 Centre sportif				
6.2.1 Gymnase simple	15 % de rabais sur le tarif régulier	55 \$/heure	55 \$/heure	Clientèle jeunesse : Gratuit ⁵
6.2.2 Gymnase double		110 \$/heure	110 \$/heure	
6.2.3 Terrain ⁶	Gratuit	15 \$/heure	15 \$/heure	Adultes : 65 % de rabais sur le tarif régulier
6.3 Entrée				
6.3.1 0-5 ans – 1 entrée	Gratuit	Gratuit	5,22 \$	N/A
6.3.2 6-17 ans – 1 entrée			5,22 \$	
6.3.3 Étudiant 18 ans et + – 1 entrée			Non offert	
6.3.4 18 ans et + – 1 entrée	2,17 \$	2,17 \$	6,96 \$	
6.3.5 55 ans et + – 1 entrée	1,74 \$	1,74 \$	6,09 \$	

⁵ Un organisme peut se voir refuser la gratuité d'une location si celle-ci n'entre pas dans sa mission.

⁶ Avec réservation, l'entrée des participants est incluse.



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

6.3.6 0-5 ans – 5 entrées	Gratuit	Gratuit	22,18 \$	
6.3.7 6-17 ans – 5 entrées			22,18 \$	
6.3.8 Étudiant 18 ans et + – 5 entrées			Non offert	
6.3.9 18 ans et + – 5 entrées	9,22 \$	9,22 \$	30,44 \$	
6.3.10 55 ans et + – 5 entrées	7,39 \$	7,39 \$	25,66 \$	
6.3.11 0-5 ans – 10 entrées	Gratuit	Gratuit	41,75 \$	
6.3.12 6-17 ans – 10 entrées			41,75 \$	
6.3.13 Étudiant 18 ans et + – 10 entrées			Non offert	
6.3.14 18 ans et + – 10 entrées	17,40 \$	17,40 \$	55,66 \$	
6.3.15 55 ans et + – 10 entrées	13,05 \$	13,05 \$	48,71 \$	
6.3.16 Douche	Gratuit	Gratuit	3 \$	
6.4 Abonnement 4 mois consécutifs				
6.4.1 0-5 ans	Gratuit	Gratuit	111,33 \$	N/A
6.4.2 6-17 ans			111,33 \$	
6.4.3 Étudiant 18 ans et +			Non offert	
6.4.4 18 ans et +	43,49 \$	43,49 \$	166,99 \$	
6.4.5 55 ans et +	39,14 \$	39,14 \$	146,12 \$	
6.5 Abonnement 4 mois combiné CAMT et gymnases				
6.5.1 0-17 ans	Gratuit	Gratuit	208,74 \$	N/A
6.5.2 Étudiant 18 ans et +			Non offert	
6.5.3 18 ans et +	81,76 \$	81,76 \$	308,76 \$	
6.5.1 55 ans et +	74,80 \$	74,80 \$	273,97 \$	
6.6 Plateau extérieur				
6.6.1 Terrain de basketball de l'îlot sportif Erik Guay	15 % de rabais sur le tarif régulier	35 \$/heure	35 \$/heure	N/A
6.6.2 Terrains de basketball au parc Daniel-Lauzon				
6.6.3 Terrains de tennis - îlot sportif Erik Guay	Gratuit	Gratuit	15 \$	



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

7. Plages municipales

7.1 Plage du lac Mercier

	Accès Mont- Tremblant	Expérience Mont- Tremblant	Accompagnateur	Organisme reconnu
7.1.1 0-5 ans – 1 entrée	Gratuit	0,44 \$	0,44 \$	N/A
7.1.2 0-17 ans – 1 entrée		1,31 \$	1,31 \$	
7.1.3 Étudiant 18 ans et + – 1 entrée		2,18 \$	2,18 \$	
7.1.4 18 ans et + - 1 entrée		2,61 \$	2,61 \$	
7.1.5 55 ans et + -1 entrée		2,18 \$	2,18 \$	
7.1.6 Familial – 1 entrée	Non offert	6,53 \$	6,53 \$	
7.1.7 Après 18 h et jusqu'à la fin des heures de surveillance	Gratuit	Gratuit	Gratuit	

7.2 Plage du lac Tremblant (Club Plage et Tennis)

	Accès Mont-Tremblant	
	10 h à 20 h	16 h 30 à 20 h
7.2.1 0-5 ans	Gratuit	
7.2.2 6-17 ans	2,61 \$	Gratuit
7.2.3 18 ans et plus	4,35 \$	

	Régulier		
	Jusqu'au 23 juin et après le 7 septembre	24 juin au 7 septembre	
		10 h à 20 h	16 h 30 à 20 h
7.2.4 0-5 ans	6,95 \$	6,95 \$	4,35 \$
7.2.5 6-17 ans	8,69 \$	11,30 \$	6,95 \$
7.2.6 18 ans et plus	11,30 \$	21,74 \$	8,69 \$
7.2.7 Entrée familiale	N/A	56,50 \$	N/A

8. Publication culturelle et article promotionnels

8.1 Les Voies de notre histoire	4,76 \$ (TPS en sus)
8.2 Autres matériels promotionnels divers du Service	Prix coûtant du produit, majoré de 5 % et arrondi au dollar supérieur



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

9. Article – équipement de sport

	Accès Mont-Tremblant	Expérience Mont- Tremblant	Régulier	Organisme reconnu
Article – équipement de sport	Coût de l'article + 80 %	Coût de l'article + 80 %	Coût de l'article + 80 %	N/A

10. Remplacement du matériel prêté (perdu ou endommagé)

Selon le prix coûtant.

11. Spectacles

10.1 Salle de spectacle (église du Village)	Tarif selon l'utilisateur			
	Accès Mont-Tremblant	Expérience Mont- Tremblant	Régulier	Organisme reconnu
10.1.1 Entrée	Coût du billet, moins 10 %	Coût du billet	Coût du billet	N/A
10.1.2 Bar	Prix coûtant du produit, augmenté de 40 % et arrondi au dollar supérieur	Prix coûtant du produit, augmenté de 40 % et arrondi au dollar supérieur	Prix coûtant du produit, augmenté de 40 % et arrondi au dollar supérieur	

12. Clauses générales

12.1. Location pour une activité privée :

12.1.1. Sujet à la disponibilité après la programmation saisonnière Ville établie (incluant celle des organismes et clubs reconnus).

12.1.2. L'activité privée doit être en complémentarité avec l'offre municipale.

12.2. Accompagnateur d'une personne handicapée détenteur de la carte émise par l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) : Gratuit

12.3. Plateaux art, culture, loisir et communautaire :

12.3.1. Supplément pour non-respect du temps d'utilisation d'un plateau : tarif horaire payé par la Ville pour la surveillance du plateau, majoré de 50 %.

12.4. Plateaux sportifs intérieurs et extérieurs :

12.4.1. Supplément pour non-respect du temps de réservation : tarif horaire, plus 50 % du tarif horaire de la location pour la première heure, auquel s'ajoute le tarif régulier pour les heures suivantes.

12.4.2. Frais de nettoyage pour avoir laissé un plateau sportif intérieur / extérieur dans un mauvais état : 125 \$/heure, plus tout autre frais requis pour remettre les lieux dans le même état qu'au moment de la location.

12.5. Centre sportif et complexe aquatique : Toute annulation d'un abonnement saisonnier peut se faire de 2 façons :



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-196-11

- 12.5.1. Avant de l'avoir utilisé. Dans ce cas, un remboursement complet pourra être effectué et aucun frais ne sera exigé;
- 12.5.2. Dans un délai inférieur ou égal à 1/10 de la durée de l'abonnement. La première utilisation sera établie comme date de début de l'abonnement. Des frais équivalents à 1/10 du tarif seront alors exigés.